



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VÉZÉNOBRES  
N° DEL 030 348 26A0001

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>			<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>	<b>DATE DE LA SÉANCE</b>
<b>AFFÉRENTS AU CONSEIL</b>	<b>EN EXERCICE</b>	<b>QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION</b>		
<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>16/03/2026</b>	<b>20/03/2026</b>

Séance du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mil vingt six et le vendredi 20 mars à 19:00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle « Charles PAGES » de Vézénobres. Sous la présidence de : Mme GLAD Ghislaine, Conseiller Municipal LAROPPE Cassandra a été élue secrétaire de séance.

Présents : PIGRENET T., OMBRAS S., BOURRIE D., GUYOT R., DAUVERGNE M., RICHARD Y., BORNET B., WERKEYN M.

Présentes : ALLEMAND L., LOUBET N., BERENGER C., GLAD G., BRES V., MARTIN B., TOURNIER A-L., CHAPTAL C., LAROPPE C.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme PRECIGOUT K. donne pouvoir à M. OMBRAS S.  
M. SERAFINO J-C donne pouvoir à Mme BERENGER Cathy

Absent(e)s non excusé(e)s :

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION**

**ELECTION EXECUTIF :  
ÉLECTION DU MAIRE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,  
**Vu** le décret N°2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il vous est proposé de désigner madame LAROPPE Cassandra pour assurer ces fonctions.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal. Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M. OMBRAS Sebastien \_\_\_\_\_ ( 19 ) voix.

M. ou Mme \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_ ) voix.

M. ou Mme \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_ ) voix.

M. OMBRAS Sebastien ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé(e) Maire.

Fait et délibéré le vendredi 20 mars 2026

Pour extrait conforme



2026



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DU GARD**

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 030-213003486-20260320-26A0001-DE

